

Compte rendu de la séance du 06 novembre 2020

Présents : 8

Parvé Emmanuel, Bouju Sébastien, Gavazzi Damien, Tisserant Bernard, Bontems Dominique, Vinot Thierry, Aubry Olivier, Descamps Olivier

Absent ayant donné procuration : 1

Jolé Magali

Absent excusé : 2

Renard Michel, Haite Arnaud

1) Election du secrétaire de séance : Sébastien BOUJU élu à l'unanimité

2) Approbation du dernier compte rendu du 15/09/2020 : le conseil municipal valide ce compte rendu à l'unanimité.

3) Présentation du résultat du Marché à procédure adapté relatif à la rénovation de la toiture de l'église

Après présentation du résultat du Marché à Procédure Adapté relatif à la rénovation de la toiture de l'église, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour retenir l'entreprise VOSGES CHARPENTES de VINCEY quant à la réalisation de ces travaux.

Le montant des travaux présenté avec options (remplacement des gouttières et descentes de l'église par cette entreprise est de 112 142.30 € HT, soit 134 570.76 € TTC.

4) Proposition de validation et autorisation à signer le marché

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer le marché avec l'entreprise retenue, l'entreprise VOSGES CHARPENTES de Vincey dans les Vosges.

5) Modification d'ordre budgétaire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité pour autoriser le débit du compte 2313 et augmenter le crédit du compte 2033 pour un montant de 849.00 € suite à une insuffisance de crédit en dépense d'investissement "dépenses de publicité" frais d'insertion.

Montant nécessaire à la régularisation des frais de publicité relatifs aux marchés publics.

6) Complément à la délibération n° 2020-053 du 10 juillet 2020

Pour compléter la délibération n° 2020-053 du 10 juillet 2020 approuvant la dissolution du SIRBSIS, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la répartition des excédents de clôture des comptes dudit groupement tel que présenté.

7) Fixation de la liste des cadeaux offerts par la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour voter la liste des cadeaux pouvant être offerts par la commune et détermine la liste suivante :

- Cadeaux de fin d'année (Chocolats de Saint-Nicolas pour les écoliers, fournitures scolaires, paniers garnis pour les employés),

- Gerbes de fleurs (mariage, commémorations, décès,..)
- Boissons et alimentation pour manifestations diverses,
- Cadeaux départs personnel communal,
- Bons naissances,
- Librairies.

8) Autorisation à signer une convention avec la région Grand Est

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur Le Maire à signer une convention avec la Région Grand Est sur les modalités de prise en charge de frais de transport scolaire à la mi-journée jusqu'au 31/07/2021.

9) Forêt communale

I/ Réflexion sur le maintien de la prestation "bois façonné" compte tenu de la demande, de l'offre tarifaire et des disponibilités en bois adéquat :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le fait d'abandonner cette prestation offerte aux habitants. Le Conseil municipal valide, que dorénavant, il sera proposé uniquement des lots de bois à façonner pour l'ensemble des habitants. Effet à compter de cette campagne 2020-2021.

II/ Proposition de coupes de bois faites par l'ONF :

2-1 Traitement de bois scolytés sur les parcelles 19-16-14-6 représentant un volume approximatif de 200 m³ (à savoir 60 m³ sur la parcelle 19, 60 m³ sur les parcelles 16 et 14 et 80 m³ sur la parcelle 6).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal refuse à 7 contre et 2 abstentions la proposition de coupes de bois scolytés sur l'ensemble de ces parcelles.

2-2 Parcelles 6 et 7 : Coupe de douglas (70 m³ à traiter)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la coupe sélective proposée.

2-3 Parcelle 8 : Coupe de "petits" douglas : volume estimé à 105 m³;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la coupe sélective proposée.

III/ Affouages 2020-2021 :

3-1 Parcelle 9 : Terminer les cloisonnements : volume estimé à 115 stères:

3-2 Reliquat des parcelles campagnes précédentes sur les parcelles 6-7-8-19-20.

3-3 Parcelle 13 : Perches en dessous des gros chênes à éclaircir : volume estimé à 60 stères.

3-4 Parcelle 17 "un rond de perches en dessous des gros arbres" : volume estimé à 15 stères.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les points 3-1 ; 3-2 ; 3-3 ; 3-4 à destination de coupes d'affouage pour cet hiver 2020-2021.

IV/ Marquage de coupes de bois façonnés pour l'hiver 2021-2022 :

Proposition ONF de poursuivre la sélection sur la parcelle 9 pour un volume approximatif de 500 m³ et sur la parcelle 4 "un carré de bouleau" pour un volume approximatif de 20 m³. Le marquage devra être réalisé par l'ONF après l'ouverture des cloisonnements réalisés sur l'hiver 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce marquage ainsi que ses modalités d'exécution.

10) Proposition de busage du fossé

Suite à la demande de plusieurs riverains, la mairie est sollicitée afin d'améliorer les nuisances olfactives, sanitaires et visuelles constatées au niveau du fossé longeant la rue du Moulin.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote à 7 voix Pour, 1 voix Contre la proposition de busage du fossé aux abords du 4 Rue du Moulin.

11) Compte rendu de la commission du CCAS du 10 octobre 2020

I. Suite à la réunion des membres du CCAS le 10 octobre 2020, Monsieur Sébastien BOUJU rapporte les informations suivantes :

En raison de la crise sanitaire, les membres de la commission ont proposé la distribution de paniers garnis à l'ensemble des habitants âgés de plus de 60 ans. Plusieurs fournisseurs ont été consultés afin de proposer des produits du terroir et c'est l'entreprise "Les bières d'Alex" d'Anglemont qui a été retenue. Prix du colis arrêté à la somme de 30 €.

II. Proposition de changer l'âge minimum pour prétendre au repas des aînés :

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité l'augmentation progressive de l'âge minimum de 1 an à partir de 2021. De ce fait, en 2021, la prestation intégrera les habitants âgés d'au moins 61 ans pour atteindre 65 ans en 2025.

Informations diverses :

Cérémonie du 11 Novembre : Monsieur le Maire informe de la tenue de la cérémonie en format restreint du fait des conditions sanitaires. Celle-ci sera organisée à 11 h 00 devant le monument.

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une attribution de subvention exceptionnelle du Conseil Départemental des Vosges pour la réfection du réseau d'eaux pluviales le long de la RD 435, du côté des petits garages. Montant de la subvention 4131€.

- Monsieur Descamps Olivier sollicite à nouveau l'achat du sentier communal passant au travers de sa propriété. Ce sujet a déjà été abordé lors du conseil municipal du 14 Septembre 2016. Nous rechercherons les suites données à cette affaire dans les archives de la Mairie.

-Monsieur Descamps Olivier présente sa démission pour raison personnelle à Monsieur le Maire qui lui en accuse réception.

Séance levée à 23 h 00.

Le secrétaire de séance


Bousv. S.

Le Maire


